



L'accès aux droits des bénéficiaires d'une protection internationale



* Ce support pédagogique a été élaboré dans le cadre du projet national Reloref qui bénéficie du soutien du :





Bienvenue à l'atelier sur l'accès aux droits des bénéficiaires d'une protection internationale!



Je m'appelle :
L'atelier va durer heures.
Aujourd'hui nous allons parler de :

Le droit au séjour des bénéficiaires d'une protection internationale

A quoi sert ma carte de séjour ?



- À séjourner sur le territoire français

 À justifier de mon identité dans l'espace Schengen



Le droit au séjour des réfugiés

- Carte de résident (valable 10 ans)
- Renouvelable de plein droit



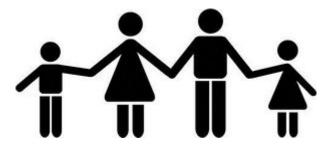
Le droit au séjour des bénéficiaires de la protection subsidiaire

- Carte de séjour pluriannuelle
- Valable 4 ans
- Mention « bénéficiaire de la protection subsidiaire »
- Carte de résident (valable 10 ans) au renouvellement
- Autorise à travailler





Le droit au séjour des familles de bénéficiaires de la protection internationale



Conjoints, parents (si BPI mineur et non marié) et enfants de BPI devenus majeurs et entrés régulièrement sur le territoire français



Réfugiés : carte de résident



Protection subsidiaire : carte de séjour pluriannuelle de 4 ans

L'unité de famille

Conjoints et enfants de réfugiés





Peuvent obtenir le statut de réfugié

Faire la demande d'asile en tant que conjoint de réfugié



Les démarches à accomplir

Courrier « constatant l'admission au titre de l'asile »



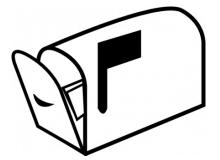
Prise de RV en préfecture



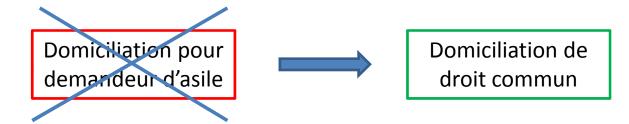


Echange de récépissés

La domiciliation



- Indispensable à la délivrance du titre de séjour
- Et à l'ouverture des droits sociaux



- Si adresse personnelle : facture à mon nom (EDF, gaz, téléphone fixe, internet, taxe d'habitation...)
- Si pas de domicile fixe : domiciliation de droit commun (CCAS, association agréée...)
- Si hébergement chez un tiers : attestation d'hébergement, document de séjour, copie du bail...
- Si hébergement dans une structure : attestation d'hébergement de la structure

La domiciliation

En cas de changement d'adresse, en informer la Préfecture et les différentes administrations :









La reconstitution des documents d'état civil

Reconnaissance d'une protection





Fiche familiale de référence



Actes d'état civil : actes de naissance, livret de famille...



La demande de titre de séjour

Documents d'état civil obtenus





Dépôt de demande de titre de séjour





Nouveau récépissé



La signature du contrat d'intégration républicaine

Convocation à l'OFII

OFIL
OFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTEGRATION

- Réunion d'accueil collectif
- Rv individuel avec un auditeur (évaluation du niveau de français, des besoins de formation)
- Visite médicale
- Orientation vers prestations selon les besoins



Formation civique (24h)



Formation linguistique (600h max)



La délivrance de la carte de séjour

Rendez-vous à l'OFII



Délivrance de la carte de séjour par la Préfecture





Penser à envoyer la copie de sa carte de séjour à l'OFPRA

Le récapitulatif des démarches

STATUT DE DEMANDEUR D'ASILE

RÉCÉPISSÉ CONSTATANT LE DÉPÔT DUNE DEMANDE D'ASILE





Réception du courrier octroyant une protection avec la décision de l'OFPRA /CNDA





RÉCÉPISSÉ CONSTATANT LA RECONNAISSANCE D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE (donne droit au travail)



ENVOI DE LA FICHE FAMILIALE DE RÉFÉRENCE PAR L'OFPRA

À renvoyer à l'OFPRA



Réception des documents d'état civil







RÉCÉPISSÉ CONSTATANT LA RECONNAISSANCE D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE « a demandé la délivrance d'un premier titre de séjour »



CONVOCATION À L'OFII POUR LA SIGNATURE DU CIR





DÉLIVRANCE DE LA CARTE DE RÉSIDENT OU DE LA CARTE DE SÉJOUR PLURIANNUELLE



Le renouvellement du titre de séjour

Réfugiés



Carte renouvelée de plein droit

Bénéficiaires de la protection subsidiaire



Carte renouvelée de plein droit



Au premier renouvellement : carte de résident de 10 ans



QUAND?

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT À DÉPOSER EN PRÉFECTURE AU MOINS

2 MOIS AVANT LA FIN DE VALIDITÉ DE LA CARTE

La liberté de circuler et de s'installer

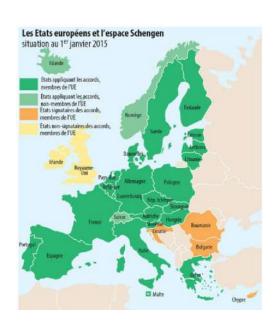
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE



Les personnes étrangères en situation régulière peuvent circuler librement.

La liberté de circuler et de s'installer

Dans l'espace Schengen et dans l'Union européenne



Pour un séjour de moins de 3 mois :

- Titre de séjour
- Titre de voyage ou passeport
- Pas besoin de visa

Pour un séjour de plus de 3 mois :

- Titre de séjour
- Titre de voyage ou passeport
- Demande de visa obligatoire (sauf pour détenteurs carte de résident de longue durée)

La liberté de circuler et de s'installer

HORS DE L'ESPACE SCHENGEN ET DE L'UNION EUROPÉENNE

- Je vérifie si j'ai besoin d'un visa pour le pays concerné
- Je vérifie que je dispose du bon document de retour pour la France





Attention aux titres de séjour qui arrivent à échéance pendant le voyage

Les documents de voyage selon les statuts

Réfugiés



Titre de voyage pour réfugiés (TVR)

Bénéficiaires de la protection subsidiaire



Titre d'identité et de voyage (TIV) Mineur étranger protégé par l'OFPRA <u>OU</u> résidant en France avec un parent détenteur d'une carte de séjour pluriannuelle ou de résident.





Document de voyage (TIV ou passeport) + DCEM



Titre de séjour et visa

Les démarches pour obtenir les documents de voyage

Je contacte ma préfecture pour obtenir le formulaire de demande de titre de voyage



Je remplis le formulaire de demande de titre de voyage

Pièces à joindre :

- Une copie du document de séjour
- 2 photos d'identité
- Un justificatif de domicile ou une attestation d'hébergement
- L'ancien titre de voyage en cas de renouvellement
- Un timbre fiscal (le prix dépend du titre de voyage demandé)





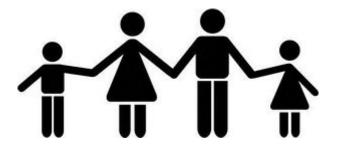
Je dépose le dossier à la Préfecture de mon domicile



Délai de délivrance : 1 à 2 mois – dossier à déposer de préférence de septembre à avril

La réunification familiale

Qu'est ce que la réunification familiale ?



RÉUNIFICATION FAMILIALE

Pour famille de :

- ✓ Réfugié
- ✓ Apatride
- ✓ Protection subsidiaire

<u>Pas de conditions</u> de logement, de durée de séjour, de ressources...

REGROUPEMENT FAMILIAL

Pour famille d'autres migrants



Conditions de logement, de durée de séjour, de ressources...

Quels membres de ma famille peuvent venir ?



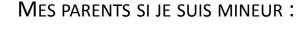
MON CONJOINT / MON CONCUBIN:

- Pour les personnes mariées avant d'avoir obtenu le statut de BPI
- Pour les personnes en concubinage qui peuvent justifier de liens stables avant d'avoir obtenu le statut de BPI



MES ENFANTS MINEURS:

- enfants de moins de 19 ans au moment de la demande
- filiation légalement établie





• Pour les parents de mineurs isolés étrangers reconnus réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire accompagnés le cas échéant des **enfants mineurs non mariés** dont ils ont la charge effective.

La procédure de réunification familiale

RÉCEPTION DE LA DÉCISION DE L'OFPRA OU DE LA CNDA



MENTION DES MEMBRES DE LA FAMILLE SUR LA FICHE FAMILIALE DE RÉFÉRENCES



PRISE DE RDV PAR LA FAMILLE À L'AMBASSADE DE FRANCE DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE



DÉPÔT DE LA DEMANDE PAR VOTRE FAMILLE AUPRÈS DU CONSULAT FRANÇAIS avec le formulaire cerfa n°14052*01 « Demande de visa pour un long séjour »



CONTACT DU BUREAU DES FAMILLES DE RÉFUGIES QUI CONTACTERA LE REGROUPANT SI DES PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES POUR ÉTABLIR LE LIEN FAMILIAL



EXAMEN DU DOSSIER PAR LES SERVICES CONSULAIRES ET LE BUREAU DES FAMILLES DE REFUGIES

DÉLAI : 2 MOIS / 4 À 8 MOIS SI VÉRIFICATION DE L'ÉTAT CIVIL



DÉCISION POSITIVE PAS DE RÉPONSE DÉCISION NÉGATIVE

ACCORD POUR DÉLIVRANCE DES VISAS (3 MOIS POUR ARRIVER EN FRANCE)

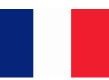
COURRIER / MAIL AU CONSULAT
RECOURS CONTRE LE REFUS DE VISA

RECOURS CONTRE LE REFUS DE VISA

La naturalisation

Qu'est ce que la naturalisation ?

C'est le fait de devenir français.



Avoir la nationalité française, pour quoi faire ?

Avoir le droit de vote



Etre éligible



Travailler dans la fonction publique en tant que titulaire ou avoir un emploi soumis à condition de nationalité



Bénéficier de toutes les aides prévues pour les citoyens français

Les conditions pour devenir français par naturalisation

Avoir plus de 18 ans





Avoir un titre de séjour valide au moment de la demande

Résider en France en situation régulière depuis 5 ans



Avoir sa famille proche en France (son conjoint et ses enfants)



Si procédure de réunification familiale en cours, risque de rejet de la demande de naturalisation



Condition non applicable aux réfugiés

Etre assimilé à la société française





Etre inséré professionnellement

Etre « de bonnes vie et mœurs »



La procédure de naturalisation

Remplir le formulaire cerfa n°12753*02 en double exemplaire



Dépôt du dossier directement en préfecture ou envoi en courrier recommandé



Étude du dossier et enquête préfectorale



Entretien individuel avec un agent préfectoral



Examen de la recevabilité de la demande de naturalisation



RÉPONSE DANS UN DÉLAI DE 18 MOIS MAX APRÈS LE DÉPÔT DU DOSSIER COMPLET

LES CONDITIONS SONT REMPLIES







DEMANDE IRRECEVABLE

LES CONDITIONS NE SONT PAS REMPLIES







DEMANDE RECEVABLE



L'échange du permis de conduire

Qu'est ce que l'échange du permis de conduire?

C'est la procédure qui permet d'échanger son permis de conduire

étranger contre un permis de conduire français.



QUAND LE DEMANDER?

Pendant un an à compter du 1^{er} récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale



Si mon permis est un faux permis, je peux être poursuivi.



LES CONDITIONS D'ÉCHANGE

- Avoir plus de 18 ans
- Donner l'original du permis avec sa traduction assermentée
- Avoir un permis en cours de validité
- Accord de réciprocité entre la France et le pays d'origine

Les démarches à suivre pour échanger mon permis de conduire

Demander en préfecture ou télécharger les formulaires de demande d'échange Cerfa n°14879*01 ou n°14948*01 Déposer le dossier en Préfecture Examen de la recevabilité par la Préfecture Délai maximum de 6 mois pour l'authentification du permis par les autorités consulaires du pays de délivrance. **ECHANGE ACCEPTÉ ECHANGE REFUSÉ**

Le revenu de solidarité active

Qu'est ce que le revenu de solidarité active?





C'est **un revenu minimum** pour les personnes sans emploi ou ayant un emploi faiblement rémunéré.

C'est également un accompagnement pour retrouver un emploi / une formation.



Le revenu de solidarité active

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



J'ai plus de 25 ans et...



Je suis réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire

Je suis étranger en situation régulière depuis 5 ans et plus en France

J'ai moins de 25 ans et...



J'ai travaillé au moins 2 ans à temps plein au cours des 3 dernières années

Je peux bénéficier du RSA

J'élève seul mon/mes enfants



Comment percevoir le RSA?



BENEFICIAIRES DE L'ADA

Je me rends à l'OFII ou dans mon centre de domiciliation avec la décision OFPRA/CNDA pour obtenir une attestation de fin de perception de l'ADA.

NON-INSCRITS AU PÔLE EMPLOI

Je me rends au Pôle emploi pour m'inscrire en tant que demandeur d'emploi.

JE REMPLIS LE FORMULAIRE CORRESPONDANT À MA SITUATION

CERFA N°15481*01 / CERFA N°14130*02

OU

JE ME RENDS DANS UN SERVICE INSTRUCTEUR QUI ENVOIE DIRECTEMENT MA DEMANDE



JE DÉCLARE MES RESSOURCES CHAQUE TRIMESTRE

SUR LE SITE INTERNET DE LA CAF OU AVEC LE FORMULAIRE CERFA N°14129*03





VERSEMENT RSA

A partir du jour de la demande pour une période de 3 mois

Rétroactif à la date de la demande



- À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
- AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
- DANS UN CCAS
- DANS UN SERVICE INSTRUCTEUR



INSTRUCTION DE LA DEMANDE PAR LA CAF

DÉLAI: 1 À 2 MOIS ENVIRON





La couverture maladie

L'ASSURANCE MALADIE, QU'EST-CE-QUE C'EST? Maladie

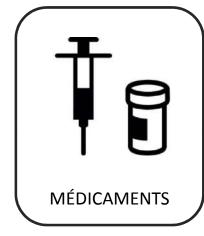


LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE **FAMILLE ASSURANCE ET** MALADIES, **ALLOCATIONS** ACCIDENTS... CHÔMAGE VIEILLESSE **ASSURANCE ASSURANCE AIDES FAMILIALES ASSURANCE ET MALADIE VIEILLESSE ALLOCATIONS ALLOCATIONS FAMILIALES,** PUMA, CSS, SÉCURITÉ **PENSIONS DE AUTRES PRESTATIONS** CHÔMAGE SOCIALE POUR LES RETRAITE FAMILIALES... **PERSONNES EN EMPLOI**

La couverture maladie

LES DÉPENSES DE SANTÉ









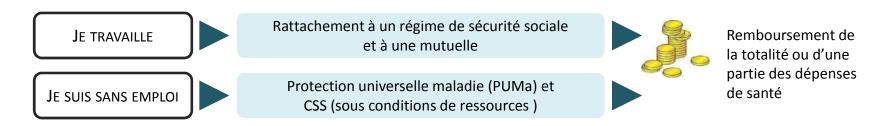


Remboursement Assurance Maladie

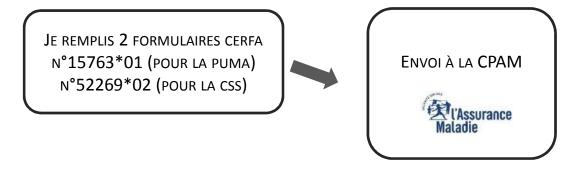
Ticket modérateur



La PUMa, qu'est-ce-que c'est?



LES DÉMARCHES À SUIVRE





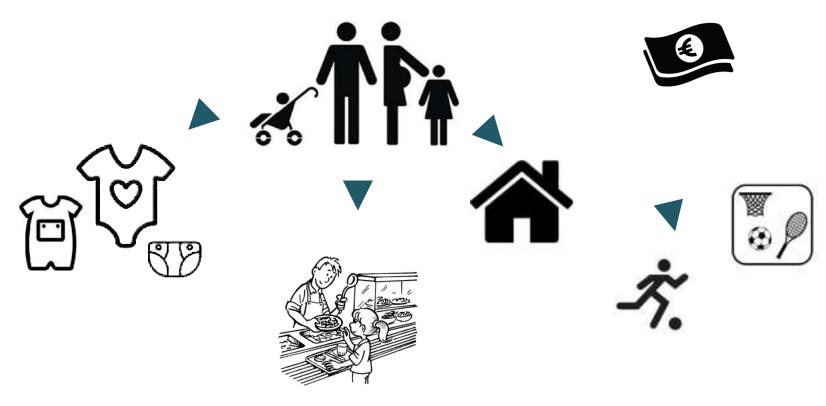


Attention! La demande de renouvellement CSS n'est pas automatique. 4 à 2 mois avant la fin de validité de l'attestation, je fais une nouvelle demande sur la base des ressources des 12 derniers mois.

Les prestations familiales

LES ALLOCATIONS FAMILIALES, QU'EST-CE-QUE C'EST?

C'est une aide financière accordée aux familles à partir de la naissance du 2^{ème} enfant. Elles servent à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants.



Les prestations familiales

LES DÉMARCHES

JE FAIS MA DEMANDE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES EN
MÊME TEMPS QUE MA DEMANDE
DE RSA









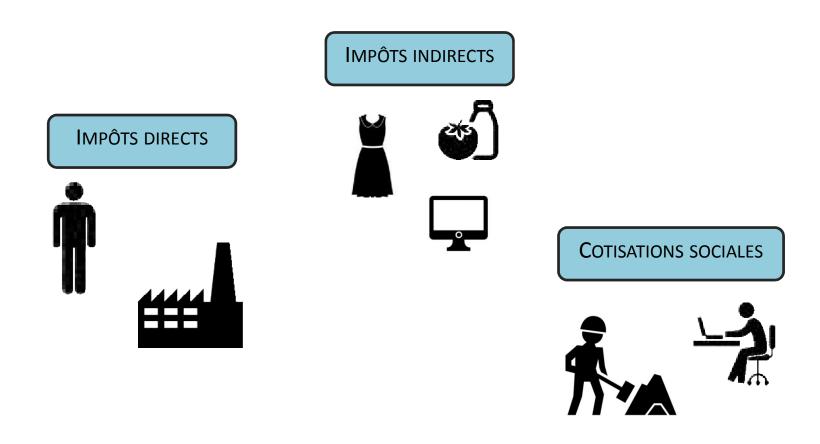
JE DEMANDE À MON RÉFÉRENT SOCIAL UNE ATTESTATION DE COMPOSITION FAMILIALE



Je joins à ma demande la copie de mon titre de séjour. JE REMPLIS LE FORMULAIRE
CERFA N°11423*06 QUE
J'ENVOIE À MA CAF

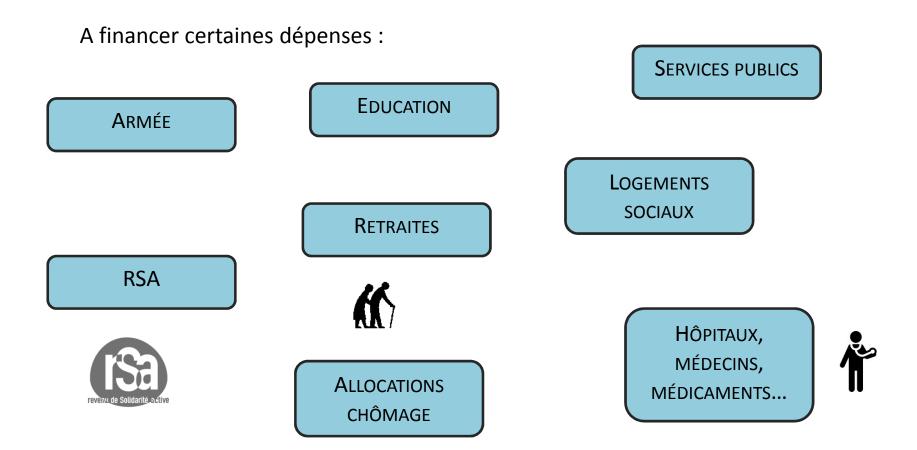
Les impôts

LES IMPÔTS, QU'EST-CE-QUE C'EST?



Les impôts

A QUOI SERVENT LES IMPÔTS ?





Les impôts

LES DÉMARCHES À SUIVRE :

Pour recevoir un avis de non-imposition :

Je n'ai pas eu de revenus l'année passée

Je remplis quand même ma déclaration de ressources pour recevoir un avis de non-imposition



L'avis de non-imposition est un justificatif utile pour mes démarches d'insertion.



Avez-vous des questions?



Merci de votre attention!

